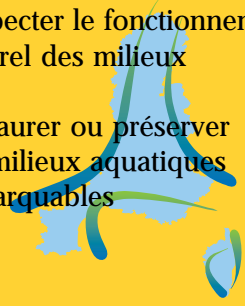


Respecter le fonctionnement naturel des milieux

Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables



ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Définir des espèces indicatrices du bon état des milieux aquatiques

Prendre en compte les espèces dans les politiques locales

Reconquérir les axes de vie et décloisonner l'hydrosystème

OBJECTIFS DU SDAGE

## SYNTHÈSE PANORAMIQUE

Les orientations fondamentales du SDAGE apportent un cadre politique et technique à toutes les pratiques susceptibles de rester compatibles avec la protection de la nature, objectif d'intérêt général au sens des lois du 10 juillet 1976 et du 3 janvier 1992.

La conservation des espèces aquatiques et de leurs milieux de vie, en même temps que la satisfaction de nombreux usages, constituent donc la preuve la plus tangible d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Ces valeurs patrimoniales résistent cependant à la quantification, et il faut avoir recours, pour évaluer des effets écologiques, à de multiples indices. Tous sont partiels et souvent ils n'engendrent pas directement des préconisations opérationnelles.

Le module envisagé est constitué pour moitié d'indicateurs d'état visant la connaissance du patrimoine aquatique et le suivi des espèces liées aux milieux aquatiques. Les autres indicateurs permettront pour l'essentiel le suivi des mesures de protection et le niveau d'exploitation et de gestion des espèces.

Deux objectifs particuliers du SDAGE sont mis en avant :

- la reconquête générale des "axes de vie" et le retour des grands migrants,
- la préservation des espèces remarquables et la surveillance des espèces indésirables.

La plupart des indicateurs d'état ne seront opérationnels qu'à moyen terme ; leur faisabilité dépend en effet de l'avancement du SEQ Biologique, mais également de la mise en place durable d'interconnexions entre les réseaux d'observation existants (réseaux naturalistes associatifs, réseau ONC, ...).